



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2017 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BEGUET, Valérie BERNARD, Michèle MIGNEROT, Jean-Claude MONTEYREMARD, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREYT, David RENAUD, Roger ROBIN, Denise VOLLAT

Conseillers excusés : Laure DE FILPO (donne pouvoir à David RENAUD), Aurélie LECUYER (donne pouvoir à Daniel BÉGUET), Christophe SECRET (donne pouvoir à Valérie BERNARD)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 08 septembre 2017.

2 – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion examinant le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur et finalisant le dossier de Plan Local d'Urbanisme avant son approbation.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'approuver le Plan Local d'Urbanisme et qu'après approbation la délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission aux services de l'État et après accomplissement des mesures de publicité.

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis des personnes publiques associées autres que l'État qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme.

3 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN : INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la parution au journal officiel du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Monsieur le Maire propose de décider d'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ; d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et de demander au Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain d'en assurer le contrôle et la perception, en vue de son reversement à la Commune.

Il précise que ce service est proposé par le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain à titre gracieux.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, la proposition qui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance. Le Conseil Municipal charge le Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants.

4 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – DÉLIBÉRATIONS

Demande de subvention présentée par « Les Raid'Dingues »

Les Raid'Dingues, regroupant trois jeunes femmes dont deux sont domiciliées sur la Commune, souhaitent participer au Raid des Alizés qui aura lieu en Martinique pendant l'été 2018. Ce raid qui consiste à effectuer différentes épreuves sportives, a également un côté solidaire puisque chaque équipe représente l'association de son choix. L'Association AFMAH (Association

Francophone de la Maladie de Hirschsprung) a été choisie par ces trois jeunes femmes car le neveu de l'une d'elles et résidant également sur la Commune, est atteint par cette maladie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention afin de couvrir une partie des frais engendrés par cette participation.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de verser une subvention d'un montant de 200 €.

Demande d'aide financière du Collège Paul Claudel

La Principale du Collège Paul Claudel sollicite la Commune afin d'obtenir une aide financière dans le cadre de l'organisation d'un voyage de mémoire en Alsace-Moselle du 3 au 6 avril 2018. Ce voyage permettra aux élèves qui travaillent sur le thème des deux guerres mondiales de donner du relief à toutes les connaissances acquises en classe.

Il est précisé que cinq élèves, domiciliés sur la Commune, participeront à ce voyage.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de verser une subvention d'un montant de 300 €.

5 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – DÉLIBÉRATION

Le Conseil Communautaire de la Plaine de l'Ain a entériné, lors de sa séance du 28 septembre 2017, le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et le montant des attributions de compensation suite aux transferts de compétence au 1^{er} janvier 2017 et à l'intégration de 20 nouvelles communes.

Il revient désormais à chaque conseil municipal des communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain d'approuver le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de sa réunion du 07 septembre 2017 et d'approuver le montant définitif des attributions de compensation 2017 pour chaque commune. Il est précisé que le montant définitif pour la Commune s'élève à 434 286,36 €.

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Il approuve également, à 14 voix POUR, le montant définitif des attributions de compensation 2017 qui s'élève pour la Commune à la somme de 434 286,36 €.

6 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire explique que, par délibération du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé un projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Cette modification répond à plusieurs objectifs :

- . La mise en conformité avec la nouvelle compétence obligatoire au 01/01/2018 : la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- . L'adaptation en conséquence de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement ».
- . La réécriture de certaines compétences conformément au CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).
- . La conservation de la DGF bonifiée au 01/01/2018, impose le transfert d'une 9^{ème} compétence éligible à la DGF, parmi 12 compétences, conformément à l'article L 5214.23-1 du CGCT. Ainsi, il est proposé le transfert de la compétence « création et gestion des maisons de services au public » à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Le Conseil Municipal émet, à 14 voix POUR, un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. La date d'effet des statuts modifiés sera le 1^{er} janvier 2018.

7 – Questions et informations diverses

7-1 Projet Espace « AIN–TERRE–GÉNÉRATION–AILES »

Un projet de type « jardin partagé » est présenté par la conceptrice du projet et par la responsable des Temps d'Activités Périscolaires.

Ce projet Espace « AIN-TERRE-GÉNÉRATION-AILES » a différents objectifs : découvrir la nature et le rythme des saisons, initier les enfants aux techniques de jardinage respectueuses de l'environnement, créer des liens entre les générations et également favoriser l'émulation collective, l'entraide et créer

un esprit de groupe. Ce projet pourrait être réalisé dans un terrain communal situé à côté de la MARPA et en face du Groupe Scolaire.

Pour l'année 2017, la création d'un labyrinthe et la pose de barrières afin de sécuriser cet espace seraient programmées. Pour l'année 2018, la création de carrés potagers, d'un espace ludique et l'élaboration d'un parcours des 5 sens pourraient être réalisées.

Le Conseil Municipal valide ce projet. Il accepte le devis d'un montant de 1 353 € correspondant à l'acquisition des fournitures prévues pour la création d'un labyrinthe et la pose de barrières.

7-2 Restaurant Scolaire : Aménagements extérieurs

La plantation de cerisiers du Japon pourrait être réalisée dans la cour du bâtiment du Restaurant Scolaire. En effet, cette cour est peu ombragée et cette plantation permettrait la mise en valeur du parcours piétonnier entre le Groupe Scolaire et le bâtiment du Restaurant Scolaire.

Le Conseil Municipal valide ce projet. Il accepte le devis d'un montant de 594 € correspondant à l'acquisition de cerisiers du Japon.

7-3 Restaurant Scolaire

Le Maire rappelle la sensible augmentation des effectifs. Il précise que les Maires des Communes de BRIORD et de MONTAGNIEU ont été rencontrés, ceux-ci sont favorables à l'extension du bâtiment actuel afin de solutionner le problème de saturation du Restaurant Scolaire. Des rencontres seront programmées.

7-4 Local pour les consultations des médecins spécialistes

Le Maire indique que le médecin généraliste installé au 17 Grande rue a accepté une mutualisation de son cabinet médical afin de permettre aux médecins spécialistes de poursuivre leurs consultations. Une solution pérenne devra être trouvée. En effet, les consultations des spécialistes dynamisent l'activité des médecins généralistes présents sur la Commune.

7-5 DSP Eau Potable

Le dossier en est à la phase de négociation avec la Société qui a répondu au cahier des charges. Une nouvelle rencontre de négociation aura lieu le lundi 16 octobre 2017.

7-6 Qualité de l'air des bâtiments accueillant des jeunes enfants

Suite à la décision prise lors de la précédente réunion, de confier la mission d'accompagnement à l'ALEC01 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain), l'intervention au Groupe Scolaire pourrait avoir lieu au cours du mois d'octobre 2017.

7-7 Relais « Thermo'kit »

L'ALEC01 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain) met en place des malles « Thermo'kit » en relais sur les communes pour la période du 27 novembre 2017 au 21 décembre 2017. Cette mallette contenant une caméra thermique est mise à disposition des particuliers pour évaluer les consommations d'énergie.

La Commune va devenir relais pour le prêt de cette mallette « Thermo'kit ».

7-8 Stade Jean Christin : Local de la buvette

Des membres de l'association du Football Club Serrières-Villebois ont fait parvenir un projet qui consiste à regrouper sur un panneau installé sur le pignon du bâtiment de la buvette du Stade Jean Christin, la liste des partenaires du club.

Après étude du projet, le Conseil Municipal ne souhaite pas l'installation de ce genre de panneau à l'endroit proposé. Cette liste de partenaires pourrait être positionnée sur les mains courantes du terrain de football.

7-9 Demandes de devis

- Travaux de plomberie : Dans le cadre du dossier pour l'accessibilité des bâtiments communaux, des devis ont été demandés.
- Un devis a également été demandé pour la réhabilitation de la fontaine située Place de la Mairie.

7-10 Aménagement de la Place de la Mairie

Deux architectes du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain sont venus dernièrement pour étudier les possibilités pour l'aménagement de la Place de la Mairie. Ils feront parvenir une proposition et une convention devra être signée avec cet organisme.

7-11 Ordinateurs du groupe scolaire

Le Maire rappelle la vétusté des ordinateurs mis à disposition des élèves. Tous les matériels ont été récupérés dans des administrations ou des entreprises, ils sont donc obsolètes. Un autre devis est parvenu en Mairie.

Les propositions reçues devront être étudiées mais l'ensemble des ordinateurs ne pourra pas être changé de façon simultanée.

7-12 Travaux en cours

Les travaux au cimetière ont débuté et devraient être terminés avant la Toussaint.

7-13 Place de l'Église

Il est rappelé que le stationnement sur la place prévue pour les personnes à mobilité réduite est interdit. Certaines personnes ne respectent pas ceci, si cela devait se reproduire, les services de la Gendarmerie seront avertis.

7-14 Le Petit Serriérois

Le Petit Serriérois pourra être distribué à partir du lundi 9 octobre 2017.

7-15 Téléthon 2017

Le Téléthon sera organisé cette année sur la Commune. Des animations auront lieu à proximité des commerces du Cœur de Village.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 03 novembre 2017 à 20 heures